

Comment mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets en zone urbaine ?

Jeudi 15 juin 2023 > Format mixte Visio/Présentiel + Visite sur site au cœur de Marseille

INTERVENANTS

- GERES
 - Alexia HEBRAUD a.hebraud@geres.eu
 - Aurélie LEVET a.levet@geres.eu
- AMPM
 - Vincent OCHIER vincent.ochier@ampmetropole.fr
 - Marie GIAOUI marie.giaoui@ampmetropole.fr
 - Laurence ROUDEIX laurence.roudeix@ampmetropole.fr
- ALCHIMISTES - Lorraine GUERS – lorraine@alchimistes.co
- ADEME – Alice ANNIBAL JAMBET - alice.annibaljambet@ademe.fr
- REGION SUD
 - Marine ALLIX - mallix@maregionsud.fr
 - Arthur de CAZENOVE – adecazenove@maregionsud.fr

51

Participants connectés



BIOMASSES RESIDUELLES, MATIERES ORGANIQUES RESIDUELLES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les termes de "biodéchets" et "biomasse" peuvent porter à confusion...

- ➔ Le terme « **biodéchet** » est défini dans le code de l'Environnement (Art. L541-1-1) : « *déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires* ». Ce terme recouvre les **déchets alimentaires** (y compris les huiles alimentaires), et les **déchets verts**. Il ne comprend pas tous les autres déchets organiques (boues de STEP, résidus agricoles et agro-alimentaires, de sylviculture).
- ➔ Le terme « **biomasse** » est souvent utilisé dans les activités forestières (entretien de la forêt, sylviculture, production de charbon) pour évoquer l'utilisation du bois pour produire de l'énergie ; on parle alors de « biomasse énergie ». Pour les chaufferies communales ou industrielles, ce sont les résidus de cette biomasse qui sont utilisés (rémanents forestiers, déchets de l'industrie du bois...). La biomasse correspond en fait à « *l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergies. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage* ». (Source : Insee).



Source : <https://www.ordeec.org/indicateurs-1/ssonglet-1>

TRI A LA SOURCE

Les déchets organiques (restes alimentaires, déchets de cuisine, déchets verts...) représentent encore un tiers de nos poubelles résiduelles. Levier majeur pour réduire à la source nos déchets, leur tri à la source deviendra obligatoire pour toutes et tous, professionnels, collectivités locales et citoyens en décembre 2023.

Compostage de proximité et collecte séparée

Pour trier à la source les biodéchets, plusieurs solutions existent. **Complémentaires sur un même territoire**, car s'adressant à des publics vivant dans des milieux différents (urbain, périurbain, rural...), elles permettent de capter la majeure partie des biodéchets produits par les ménages.

ATELIER

#48



ATELIER

Il s'agit d'inciter les habitants à composter eux-mêmes leurs biodéchets, de façon domestique (en habitat rural ou zone pavillonnaire) ou collective (en habitat urbain). Pour généraliser le compostage de proximité sur un territoire, il est indispensable d'aller au-delà de la seule distribution de composteurs par la collectivité. Il s'agit d'**élaborer un véritable plan de gestion de la matière organique** et d'y consacrer des moyens : sensibilisation des habitants, réalisation du suivi des composteurs collectifs par des maîtres composteurs employés par la collectivité, installation de chalets de compostage pouvant accueillir de plus gros volumes... Le Réseau Compost Citoyen estime que le compostage de proximité de type collectif revient en moyenne à 9,5€ / an / habitant à la collectivité, coûts compensés par la baisse du volume d'ordures ménagères résiduelles à collecter et à traiter. Pour aller plus loin : plus de ressources sur le site internet du [Réseau Compost Citoyen](http://ReseauCompostCitoyen.org).

La collecte séparée des biodéchets

Pour compléter ces dispositifs de compostage in situ, il est souvent nécessaire (notamment en milieu urbain) de mettre en place une collecte séparée, fonctionnant en porte à porte et/ou en points d'apport volontaire. Il s'agit de **permettre aux habitant-es de trier chez eux les biodéchets**, dans un bioseau (bac de la taille d'une petite poubelle) et de les présenter à la collecte ou au point d'apport volontaire. Une étude de l'Ademe menée auprès des collectivités françaises ayant mis en place cette collecte montre qu'elle permet de sortir **63 kg / an / habitant de déchets organiques des ordures résiduelles**. Le tri des biodéchets aurait également tendance à provoquer un effet d'entraînement, en améliorant le tri des déchets recyclables notamment. La mise en place d'une collecte séparée nécessite à la collectivité des investissements de départ (matériel, points d'apport volontaire, camions, communication...) et représente un coût de fonctionnement sur la durée d'environ 21€ / an / habitant selon l'Ademe. Ces coûts peuvent en partie être compensés par la baisse des ordures ménagères à traiter, et la baisse aussi de leur fréquence de collecte. Pour en savoir plus, le site de Compost plus, le réseau des collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets.

Source : ZEROWASTEFRANCE.ORG

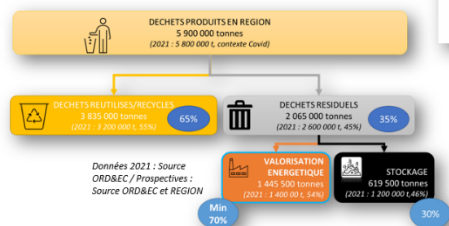
PRESENTATIONS

Les enjeux des lois TECV et AGEC : une modification radicale des modalités de traitement des déchets non dangereux non inertes en 2025, dont les biodéchets...

Les ambitions dès 2025 :

- > **Réutilisation et recyclage : 65%** (50% en 2021)
- > **Valorisation énergétique : 24,5%**
- > **Stockage : 10,5%**

Des perspectives en cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement



REGION
Éléments de contexte

Les préconisations de la planification régionale en matière de mise en place du tri à la source des biodéchets

→ Valoriser **40kg/hab/an** de **biodéchets issus des Ordures Ménagères résiduelles** dès 2025

Les principes :

- > Décliner les objectifs nationaux dans le respect de la hiérarchie des normes de traitement
- > Proximité des solutions et autosuffisance des 4 bassins de vie (Provençal, Azuréen, Rhodanien, Alpin) en intégrant une logique de solidarité régionale
- > Créer un **maillage d'unités de gestion et de valorisation à l'échelle des 4 bassins de vie**.

Les lignes directrices :

- > **Renforcer le compostage de proximité**
- > Assurer la **complémentarité entre la gestion de proximité et la collecte**
- > Corréler collecte des biodéchets, unités de valorisations existantes ou à créer et les **exutoires**
- > Maîtriser les coûts: **diminuer les fréquences de collecte; accompagner la prévention, développer la tarification incitative**



ATELIER

GERES Projet VALOMO

Projet VALOMO

Soutenu par :



Porté par :



Peu de collectes sélectives de biodéchets par les collectivités par manques d'exutoires

Emergence de solutions de proximité pour les petits producteurs professionnels

Valorisation agricole marginale par manque de retour d'expérience et flou réglementaire

Besoin de conseils sur le démarrage des projets (réglementation, process, acteurs, ..)



Créer des dynamiques territoriales multi-acteurs (offre/demande)



Organiser les complémentarités des solutions collectives et de proximité sur les territoires

Les actions du projet

AXE 1 CONNAISSANCE DES FILIERES DE VALORISATION DES MATIERES ORGANIQUES RESIDUELLES EN REGION

AXE 2 ACCOMPAGNEMENT DES SOLUTIONS DE TERRITOIRE

Expérimentation d'une démarche Concerto sur la Métropole TPM



Point INFO MO



AXE 3 ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DE VALORISATION DES DECHETS VERTS EN CIRCUIT COURT

Bours'O Vert Plateforme d'échange de matières organiques et de services

AXE 4 DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES

→ Parcours « découverte » collecte séparée des biodéchets

GERES VALOMO, en savoir plus :

<https://www.geres.eu/nos-actions/nos-projets/valorisation-des-matieres-organiques-en-paca/>



Les matières organiques résiduelles, ou biomasses résiduelles, représentent de nos jours de véritables ressources locales pour développer des solutions multi-filières de retour au sol et de production d'énergie renouvelable. Le projet ValoMO accompagne les acteurs de la région dans la transition énergétique avec une logique d'économie circulaire sur les territoires, pour lutter contre les changements climatiques.

ETAT DES LIEUX GESTION DE PROXIMITE

	BILAN 2022		OBJECTIF 2025	
	Nombre de composteurs	Population desservie	Nombre de composteurs	Population desservie
Composteurs individuels	58 284	58 284 foyers	72 262	72 262 foyers
Lombricomposteurs	5 976	5 976 foyers	7 664	7 664 foyers
Composteurs collectifs	284	5 680 foyers	554	10 160 foyers
Taux d'équipement de la population	8,1 %		12 %	
Tonnage détourné	8 249 t		10 461 t	

Métropole Aix Marseille Provence
Expérimentation et stratégie de déploiement

MAPM, en savoir plus : <https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-reduis-mes-dechets/je-trie-mes-dechets-alimentaires/>



EXPERIMENTATION DE COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES : DEMARRAGE AVRIL 2021

Q1 : Habitat individuel
124 foyers



Q2/Q3/Q4 : Habitat collectif
229 foyers



Q5/Q6 : Centre ville
350 foyers



Collecte en CI



Compostage à Biotechna



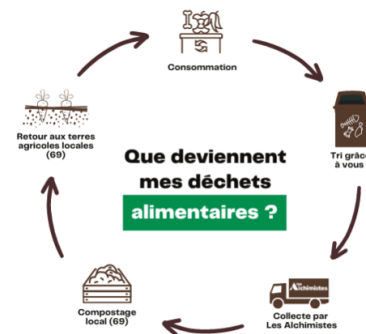


ATELIER

#48

Re-créer une boucle alimentaire locale

- Un geste de tri simple pour vos habitants
- La valorisation des déchets alimentaires en compost
- Et un retour aux terres agricoles pour un impact concret sur les sols !



LES ALCHEMISTES
Un accompagnement dans la valorisation des biodéchets

ALCHEMISTES, en savoir plus :

<https://alchimistes.co/compostage-bouches-du-rhone/>

Un succès immédiat en quantité et qualité

Qualité plutôt bonne, erreurs de tri récurrentes sur les sacs plastiques au lieu des sacs compostables
Erreurs de tri dans les périodes perturbées avec grève

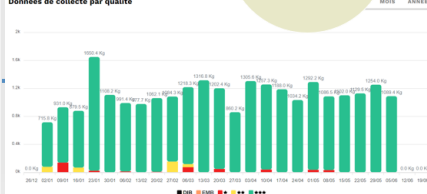
Taux de captation du gisement constaté

11,7 kg par habitant/an

24,6 kg par foyer / an

5t collectées chaque mois
100t depuis le début collectées depuis

Données de collecte par qualité



97%

de bonne ou très bonne qualité de tri



Etude ADEME « Généralisation du tri à la source des biodéchets » - Octobre 2022 (<https://librairie.ademe.fr>)

Etat des lieux du tri des biodéchets au niveau national en 2019 :

- 101 collectivités proposent une collecte séparée des biodéchets des ménages, soit 4 millions d'habitants desservis
- 815 collectivités mènent des actions de Gprox, de l'ordre de 3,6 millions d'habitants desservis (mais nombre d'habitants difficiles à estimer) représentant rarement plus de 38% des habitants de la collectivité

Quantités détournées :

- Collecte séparée : 43 kg/hab desservi (35 collectivités répondantes)
- Compostage partagé :
 - Pied d'immeuble : 16kg/hab desservi
 - Quartier : 9 kg/hab desservi
 - **Tout confondu : 38 kg/hab participant**

ADEME
Accompagnement régional et AAP

ADEME

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/biodechets>

Les collectivités régionales engagées dans la collecte des biodéchets alimentaires

Toutes les collectivités ayant prévu de développer la collecte ont choisi un développement mixte : compostage domestique, compostage collectif et collecte, à ce jour :

- 3 Métropoles : MAMP / TPM / MNCA
- 7 Agglomérations : PAA (04) / CA Provence Verte (SIVED) (83) / CA Pays de Grasse (06) / CA Sorgues du Comtat et COVE (84) / à l'étude : CASA et CAPL (06)
- 3 Communautés de communes : CC Cœur du Var (83) / CC Aygues Ouvèze (84) / CCSP (05)

➤ En général la collecte est un choix qui s'impose en milieu urbain dense

A noter que certaines collectivités rurales connaissant un fort afflux touristique ont fait le choix de recourir à des composteurs grutables et donc collectables (ex: stations de ski).



ATELIER



*Présentation du Dispositif de Tri en PAV - Les ALCHIMISTES
Boulevard Chave - MARSEILLE*



Revoir cet Atelier

- ➔ [Supports de présentation de l'Atelier LIFE 48](#)
- ➔ [Replay de l'Atelier LIFE 48](#)
- ➔ [FICHE BIODECHETS - Juillet 2022.pdf](#)
- ➔ [LIFE IP SMART WASTE](#)
- ➔ [LE GERES](#)

#48